

Boucle de Pinson à Saint-André-et-Appelles



Randonnée n°483236

Une randonnée proposée par Office de Tourisme du Pays Foyen

Vous empruntez les chemins ruraux, creux, situés sous le niveau des terres environnantes, le Chemin de Pinson, dit aussi Chemin des Amoureux et admirez d'anciens moulins et lavoirs. Sur la fin du parcours, vous découvrez une croix de mission datant de 1850 et restaurée par les habitants du village. Elle témoigne d'un temps où l'église catholique cherchait à évangéliser les campagnes après une période de déchristianisation.

Durée :	1h45	Difficulté :	Facile
Distance :	5.47km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	72m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	73m		
Point haut :	109m	Commune :	Saint-André-et-Appelles (33220)
Point bas :	51m		

Description

Parking de l'église de Saint-André-et-Appelles qui date du XVIIIe siècle.

(D/A) Longez le cimetière et après la tombe, prenez à droite le chemin rural. Continuez jusqu'aux premières maisons. Tournez à gauche dans le chemin profond (encaissé) et tournez à droite au bout du chemin. Arrivez dans le village des Rambaux.

(1) Continuer tout droit et tourner à droite vers le lieu-dit les Chapelains.

(2) Prenez à gauche le chemin rural dit de "Pinson". En bas du chemin, suivez la route D141 en face sur 100m.

(3) Prenez à droite le chemin, passez sur le pont au-dessus du Ruisseau des Sandeaux. Continuez tout droit en abandonnant le GR®6 puis rejoignez une route.

(4) En haut du chemin, en arrivant sur la route, prenez à droite et suivez cette route qui aboutit au hameau des Sandaux.

(5) Traversez le hameau et la route, continuez en face la petite route qui passe entre les maisons. Traversez une route à nouveau au lieu-dit la

Tuilerie où on retrouve le GR®6. Passez les Jacquets et arrivez à un carrefour avec une croix.

(6) À la croix, prenez à gauche et rejoignez l'église **(D/A)**.

Points de passages

D/A Parking de l'église
N 44.812045° / E 0.21325° - alt. 86m - km 0

1 Les Rimbaux
N 44.803432° / E 0.217558° - alt. 91m - km 1.57

2 Les Chapelains
N 44.800526° / E 0.21582° - alt. 86m - km 2.03

3 Chemin à droite en quittant la D141
N 44.797573° / E 0.213369° - alt. 60m - km 2.5

4 Route à droite vers la Grange Neuve
N 44.795463° / E 0.205571° - alt. 85m - km 3.23

5 Les Sandaux
N 44.80284° / E 0.207619° - alt. 52m - km 4.12

6 À la croix, à gauche vers l'église
N 44.810412° / E 0.214478° - alt. 83m - km 5.26

D/A Parking de l'église
N 44.812045° / E 0.213254° - alt. 86m - km 5.47

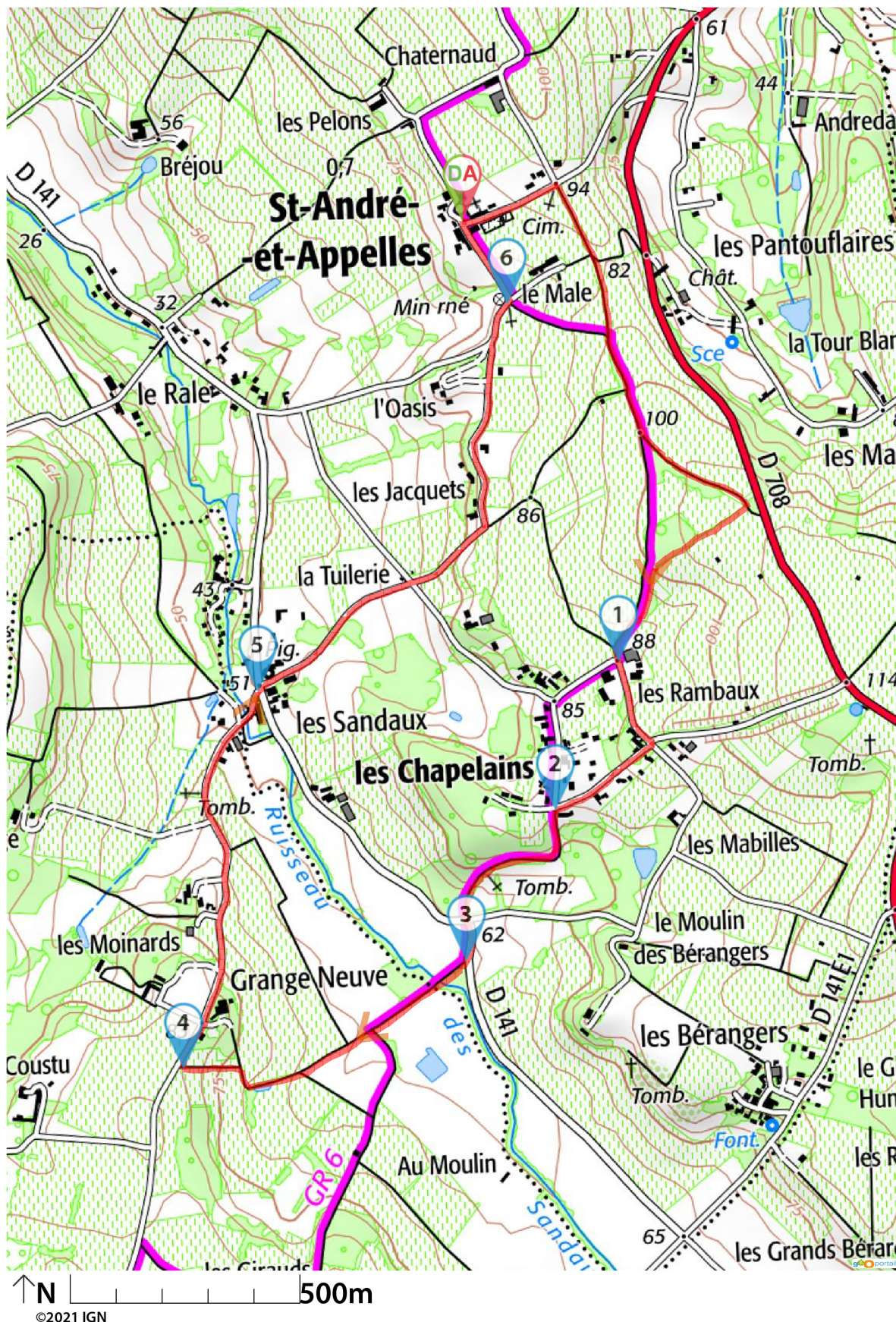
Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-de-pinson-a-saint-andre-et-appell/>

En savoir plus : Office de Tourisme du Pays Foyen - 102 rue de la République 33220 Sainte Foy la Grande

Tel : 0557460300 - Email : tourisme@paysfoyen.fr - Site internet : <http://www.tourisme-dordogne-paysfoyen.com/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

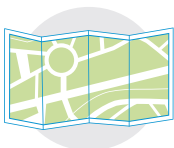
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.